

République française - Département du Tarn
Délibération du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 27 novembre 2025

**Membres
en exercice : 10**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

Présents : 8

Présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Jean-Luc CAZOTTES, Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Gabriel POVERT, Daniel ARMENGAUD. Marielle Verdin, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la
convocation :**

20 novembre 2025

Excusés : Adeline MOULIS, Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives

Secrétaire de séance : Danièle SOULA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

12 DEC. 2025

et publication le

12 DEC. 2025

DL_19_2025 - Objet : Ressources humaines modification du tableau des effectifs au 03/01/2026

M. le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la délibération de création de poste du 27 novembre 2025 portant création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (n° DL-18-2025).

Le Comité syndical ainsi informé :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le Décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont en catégorie C de la filière médico-sociale ;
- Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant statut particulier des agents contractuels de la fonction publique territoriale

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

aux

081-258102201-DL_19_2025-DE
A G E D I

- Considérant la délibération du 27 novembre 2025 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet ;
- Considérant la délibération du 27 août 2025 n° DL-14B-2025 portant modification du tableau des effectifs ;

Et après avoir délibéré par 7 voix pour

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 03 janvier 2026 telle qu'elle lui a été présentée :

EMPLOIS PERMANENTS

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures/semaine
	Nombre de postes	fonction		
Sanitaire et sociale	1	Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (ATSEM)	C3	32 h
Technique	1	Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe	C3	32 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	30 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	9.5 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	32 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	29 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe	C2	29 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	32 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	25 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	21 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	8 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	22 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	22 h 15

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025
 Date de réception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL_19_2025-DE
 A G E D I

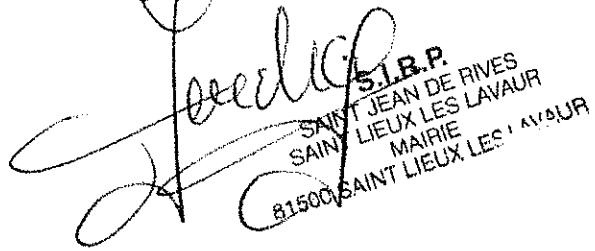
- Demande à M. le Président de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilite M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 27 novembre 2025

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA



Le secrétaire de séance
Danièle SOULA



SAINT JEAN 51.B.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVAUR
MARIE LAVAUR
81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025
Date de réception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL_19_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/12/2025
Date de reception de l'AR: 02/12/2025

081-258102201-DL_19_2025-DE
A G E D I